Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 27 (1876)

Artikel: Zurich : prix de bois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784240

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le gel, la neige, le givre et les orages n'ont guère exercé de ravages durant cet exercice, les dégâts causés par les ouragans de novembre 1875 seront mentionnés, avec les effets qu'ils ont entraînés à leur suite, dans le rapport de l'exercice courant. L'accroissement du bois durant l'été de 1875 est demeuré assez médiocre, la température froide et humide du printemps et la grande sécheresse de la fin de l'été n'étaient pas tout-à-fait favorables à la croissance des arbres.

Le charançon (curculio pini) a envahi plusieurs plantations et y a causé des dommages assez considérables. En revanche, les dommages causés par d'autres insectes n'ont pas eu d'importance.

L'hiver a été assez favorable à la vidange des bois, en sorte qu'on a pu l'achever en temps convenable dans la plupart des localités. L'abattage des arbres se termine en janvier, à peu d'exceptions près; dans beaucoup de localités on l'achève même en décembre; les tailles de chênes à écorce seuls ne sont exploités qu'au printemps.

Zurich. Prix des bois. Les mises de bois dans les forêts domaniales sont terminées, elles ont données des prix de beaucoup supérieurs à ce que l'on pouvait espérer. C'est dans la partie supérieure de la vallée de la Glatt que ces prix sont montés le plus haut, ils y ont atteint 100 à 112 centimes par pied cube pour les billes de sciage, 60 à 70 cts. le pied cube pour les bois de charpente et 43 à 47 frs. par moule de buches longues de 3 pieds. Dans la contrée de Kyburg, qui est riche en forêts, et où le transport des bois n'est en général pas très-facile, le prix du bois de sciage s'est encore maintenu entre 90 et 100 cts. et celui du bois de charpente entre 52 et 55 cts. par pied cube; les buches de foyard se vendant de 50 à 54 frs. et celles de sapin de 34 à 40 frs. par moule. Dans les forêts situées au bord du lac de Zurich, les billes de sciage ont été adjugées au prix de 95 à 115 cts. le pied cube, les bois de charpente à 58 à 80 cts. le pied cube ; les moules de bois de hêtre pour 54 à 62 frs. et ceux de bois résineux pour 38 à 48 frs. A Kappel, d'où une grande partie des bois sont conduits dans le canton de Zoug, les prix se sont établis entre 97 et 98 cts. le pied cube de bois de sciage, et 58 à 60 cts. pour le bois de charpente, 49 à 51 frs. le moule de hêtre, et 34 à 37 frs. le moule de résineux. Les billes de hêtres pour tourneurs se sont vendues à raison de 70 cts. le pied cube. Les prix obtenus dans le nord du

canton sont 80 à 100 cts. le pied cube de bois de sciage, 50 à 60 cts. pour le bois de charpente, 50 à 56 frs. le moule de hêtre et 35 à 47 frs. le moule de résineux.

La moyenne de tous les assortiments, en comptant 100 fagots de ramilles pour un moule de 75 pieds cube de masse concrète, donne pour le produit de toutes les forêts domaniales durant l'hiver 1875/6 un prix moyen de frs. 43. 53 cts. par moule. Dans l'hiver de 1874/5, le prix moyen était resté à frs. 37. 97 cts., ce que donne une hausse de frs. 5. 56 cts. par moule, soit d'environ 15 pour cent. De l'hiver 1873/4 à celui du 1874/5 la hausse avait déjà comporté 7,5%.

Les forêts de l'Etat n'ont pas, il est vrai, une étendue suffisante pour fixer absolument les prix du marché des bois, néanmoins nous pouvons considérer les prix indiqués ci-dessus comme représentant assez exactement la valeur actuelle des bois bien assortis et bien mesurés dans le canton de Zurich. Le terme de payement accordé est de 3 à 6 mois.

Il est difficile de se rendre compte des causes qui ont produit cette hausse extraordinaire des prix des bois pendant le dernier hiver; la chose est d'autant plus surprenante, que malgré une importation non interrompue de charbon de pierre, la hausse a porté sur les bois à brûler, particulièrement sur les bons assortiments, plus encore que sur les bois de charpente et de sciage. On ne peut guère l'attribuer à la longue durée de l'hiver, car les ventes principales ont eu lieu avant le nouvel-an, ou immédiatement après, et les bois exposés en vente étaient fraîchement abattus, ainsi donc tout-à-fait verts. La stagnation du commerce et de l'industrie et l'arrêt qui en est résulté dans la construction des bâtiments, ainsi que la réduction des gains de beaucoup d'ouvriers, auraient plutôt fait attendre un abaissement des prix. Si l'on ne tenait compte que des considérations locales, on serait conduit à trouver la cause de ce fait singulier dans la diminution des offres de bois dans les forêts privées. Jusqu'ici les particuliers, propriétaires de forêts, ont fourni maint ménage de tout son bois à brûler et livré bien des bois de charpente aux entrepreneurs de bâtiments, mais dans les dernières années les achats de bois que l'on a pu faire dans les forêts privées ont considérablement diminué. Ce n'est pas que les propriétaires ne veuillent plus vendre de bois, mais il n'ont plus à offrir de bois exploitable. Dans beaucoup de forêts privées on a vu abattre du bois

si jeune qu'il peut à peine être utilisé, et que même les calculs des financiers n'auraient pas permis de considérer comme exploitable.

Conditions forestières en France.

On lit, dans le Journal des Débats, un article de M. Paul Leroy-Beaulieu traitant les mesures à prendre pour parer aux inondations qui menacent la France, et donnant à cette occasion les renseignements suivants sur les conditions forestières de ce pays:

"A première vue on peut se figurer que la France possède un domaine forestier très-étendu, et les données statistiques sembleraient même le confirmer. On l'évaluait précédemment à 9 millions d'hectares, mais des calculs récents et plus exacts, réduisent cette surface à 8,000,000 d'hectares, dont à peu près un million appartenant à l'état, deux aux communes, et cinq aux particuliers. L'étendue totale de la France étant de 52 millions d'hectares, un septième du pays serait donc couvert de forêts. Cette proportion pourrait être considérée comme tout à fait satisfaisante si toutes les soi-disant forêts méritaient réellement le nom qu'on leur donne, et si elles étaient réparties également sur toute la surface du pays; mais en mainte localité on ne trouve sur les lieux indiqués comme forêts qu'un terrain dénudé où même les broussailles sont chose rare, puis la plupart des forêts sont situées au nord et à l'est, au centre de la France on ne rencontre que peu de sol boisé, et au midi presque point du tout. Si nous comparons l'Allemagne avec la France au point de vue de la sylviculture, nous devons convenir que nos voisins ont sur nous une grande supériorité dans ce chapître. Les statisticiens allemands évaluent l'étendue de leurs forêts à 12,800,000 hectares, dont 4,431,000 sont la propriété des états. Il est certain qu'en général il est plus avantageux de posséder beaucoup de prairies, de champs et de vignes que de forêts; les premiers sont plus productifs et peuvent nourrir une population plus condensée. Néanmoins on doit se demander si certaines contrées de la France, notamment le centre et le sud, ne sont pas décidément trop pauvres en forêts au point de vue économique et climatérique, et si cette circonstance n'influe pas défavorablement sur la prospérité du pays. Nous ne voulons considérer ici que les forêts de l'état, sur lesquelles nous possédons des données précises, et qui occupent, comme il a été dit plus haut, une étendue de terrain d'un million d'arpents environ. En